AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villaines-la-Juhel

Par la délibération 2021CCMA062 du Conseil de Communauté du 20 mai 2021, la Présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a prescrit la modification de droit commun n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villaines-la-Juhel.

Par arrêté URBA-A2022-001 en date du 28/02/2022, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique du 14 mars au 14 avril 2022.

Une enquête publique se déroulera sur la commune de Villaines-la-Juhel du lundi 14 mars au jeudi 14 avril concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Villaines-la-Juhel.

Trois permanences seront organisées : le lundi 14/03 de 9h à 12h ; le mercredi 23/03 de 9h à 12h et le jeudi 14/04 de 14h à 17h.

La présente modification consiste à déclasser deux parcelles, inscrites respectivement en zone 1AUh et 2AUh en zone Agricole pour permettre la réalisation d'un projet de ferme équestre.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de présentation du projet sera disponible à la mairie de Villaines-la-Juhel en version papier et sur un poste informatique dédié afin que les personnes intéressées puissent le consulter sur place pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le samedi de 9h à 12h). Le dossier sera également mis à disposition sur le site internet de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs (https://www.cc-montdesavaloirs.fr).

Monsieur METRAS, désigné en qualité de commissaire-enquêteur, sera présent à la mairie de Villaines-la-Juhel durant les trois créneaux précisés ci-dessus et y recevra en personne les observations des tiers.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête à la mairie de Villaines-la-Juhel. Les observations pourront également être adressées à la mairie par écrit à l'adresse suivante : 10 rue Gervaiseau 53 700 Villaines-la-Juhel et par voie électronique : a.boulzennec@cc-montdesavaloirs.fr

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur, seront remis aux services de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et au tribunal administratif de Nantes et seront disponible sur le site internet de la Communauté de Communes (pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête).

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est : M. Antoine Boulzennec (a.boulzennec@cc-montdesavaloirs.fr).

Par ailleurs et face au contexte sanitaire, il sera demandé au public de respecter les gestes barrières et de porter un masque lors de la consultation du dossier ou du dépôt d'observations en Mairie.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PRÉ EN PAIL
SAINT SAMSON
(Mayenne)
DU MONT DES AVALOIRS

Diane ROULAND

Présidente